

**Université du Québec à Montréal
Département de science politique
Session Automne 2014**

POL 4482-20
Pouvoir et politique en Afrique
Mardi 14h00 à 17h00

Professeur : Issiaka Mandé
Bureau : local A-3665
Téléphone : 514 987-3000, poste 2921
Courriel : mande.issiaka@uqam.ca
Disponibilités : **Mardi de 17 h 30 à 19 h** et sur rendez-vous

DESCRIPTIF OFFICIEL DU COURS

Étude des différents aspects du pouvoir et de la politique en Afrique. Introduction historique, conséquences de la colonisation. Analyse critique de l'État post-colonial, des forces d'intervention et de reproduction du pouvoir, de la démocratisation, de la société civile et du développement

PRINCIPAUX OBJECTIFS

Ce cours qui se veut introductif sur les sociétés africaines s'attache à fournir aux étudiants(es) quelques outils pour analyser et comprendre les processus et les formes d'organisation politiques en Afrique. Aussi seront privilégiées des études de cas ainsi que des approches pluridisciplinaires en sciences sociales. Le second objectif est de comprendre le processus d'insertion du continent africain dans le système international globalisé, le poids des héritages dans l'Afrique postcoloniale et les dynamiques en œuvre dans les États modernes.

OBJECTIFS DE FORMATION

Ce cours vise à approfondir la compréhension des structures sociopolitiques et économiques en place dans différents pays de l'Afrique. Dans ce but, il vise plus globalement à donner aux étudiantes et aux étudiants une connaissance sur les grandes mutations que le continent africain a traversé, les expansions territoriales, les effets de la colonisation européenne et les enjeux de l'État.

Ainsi pourront-ils mieux décrypter l'actualité politique en Afrique en utilisant les concepts et théories des sciences sociales, exercer leurs capacités de synthèse et leur esprit critique.

Un investissement personnel est donc demandé aux étudiants en termes de lectures et de participation active aux différentes activités pédagogiques.

MÉTHODE D'ENSEIGNEMENT

À l'exception du premier cours destiné à faire connaissance et prendre connaissance du programme, ce cours comporte des exposés magistraux, la projection de documents audio-visuels pour illustrer certains aspects traités et des périodes de discussion structurées autour des lectures communes obligatoires et des documents présentés. Les travaux de session et les examens de session permettront d'enrichir les connaissances d'ensemble et de pousser plus loin la réflexion sur quelques aspects abordés dans le cours.

La lecture des textes fournis pour chaque séance **via MOODLE** est donc indispensable ; les étudiant(e)s sont priés d'activer leur compte courriel UQÀM, car c'est le seul moyen pour l'enseignant de communiquer avec eux rapidement, et pour les étudiantEs d'accéder à Moodle.

Le bon déroulement du cours nécessite un effort de lecture important et soutenu de la part des étudiantes et étudiants. La participation active à la discussion compte pour une partie de la note finale. On attend donc des étudiantEs, une préparation adéquate, s'appuyant sur la lecture critique préalable du ou des textes attachés à chaque leçon à savoir déceler, en dehors du jugement la cohérence dans le raisonnement et la rigueur de l'argumentation des auteurs et le visionnement des films-documentaires.

Pour une bonne présentation de vos travaux, prière de se référer sur le site web du Département de science politique (Uqam) à la section consacrée au Centre Paulo Freire.

<http://www.politique.uqam.ca/etudiants/ressources-academiques/155-centre-paulo-freire.html>

Le guide méthodologique édité par le Centre vous sera utile tout au long de votre scolarité

POLITIQUE À L'ÉGARD DU PLAGIAT ET DE L'EMPLOI DES SITES WEB

Voici la résolution officielle du département de science politique à l'égard du plagiat :

« Tous les professeurs et chargés de cours du département sont fermement encouragés à adopter une attitude vigilante devant les cas de plagiat, fraude, tricherie et falsification de documents. Chaque cas de plagiat, fraude, tricherie ou falsification de documents, (entraînant reprise du travail, échec au travail, échec pour le cours,...) fera l'objet d'un constat d'infraction académique envoyé au registraire ».

Sera passible d'une mention d'échec quiconque :

- **recopie sans guillemets** des propos qui ne sont pas les siens (livres, articles, sites web, etc.) ;
- ne fournit pas la **source exacte** de ses références ;
- présente un texte constitué en majorité de citations ou de **textes paraphrasés**.

Par ailleurs, il est généralement déconseillé de s'appuyer sur des sources ou des propos issus de l'Internet sauf à exercer une critique. Ces emprunts ne seront pas considérés, dans la plupart des cas, comme étant des sources universitaires recevables (sauf indication contraire : périodique scientifique publié en ligne, chapitre d'ouvrage savant numérisé, forum académique, etc.). Vous êtes réputés savoir reconnaître la qualité universitaire d'une référence.

On peut trouver le règlement sur le plagiat en dernière page de ce plan de cours ainsi que sur le site web de l'UQAM à l'adresse suivante :

http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/REGLEMENT_NO_18.pdf.

On peut également trouver le règlement facultaire no 4 sur les infractions de nature académique (<http://www.fspd.uqam.ca/upload/files/reglements/Reglement-no4.pdf>) qui traite pour sa part de l'application pratique du règlement et notamment des règles de fonctionnement des deux comités impliqués dans la mise en œuvre du règlement no 18, soient les comités de discipline et de révision.

<http://www.bibliotheques.uqam.ca/plagiat>

http://www.bibliotheques.uqam.ca/InfoSphere/sciences_humaines/module7/index.html

Proposition du mode d'évaluation

1. Un examen-maison. Les questions de l'examen seront distribuées au 4e cours, et les réponses seront à remettre à la 8e semaine. Maximum de 8 pages à double interligne. 30% de la note finale. Les normes seront discutées et des pénalités s'appliqueront en cas de leur non-respect
2. Un second examen final comptera pour 40% et porte sur l'ensemble de la matière du cours, c'est-à-dire les leçons elles-mêmes et les lectures d'accompagnement. Il comportera des questions brèves et des questions appelant de courts développements. La possession de tout document ou appareil électronique pendant un examen est strictement interdite et fera l'objet d'une plainte auprès du comité de discipline facultaire.
3. Animation d'un débat sur une lecture obligatoire 20%
En équipe de 2 à 5 personnes (selon le nombre total d'inscrits-es), vous animez un débat en classe sur l'un des textes du recueil
Vous devez faire un travail préparatoire substantiel. Il faut non seulement avoir lu et analysé le texte mais avoir une connaissance plus globale de l'auteur et de son œuvre
Votre objectif est d'amener la classe à débattre le texte pour en extraire le contenu essentiel et identifier des questions pertinentes, zones d'ombre, pistes de réflexion, points litigieux, etc.
4. Note individuelle attribuée à la fin du trimestre (10%). Une permanence sera organisée à la rentrée d'hiver afin que chacun-e puisse recevoir un retour sur sa prestation

Politique concernant les travaux remis en retard : *Je ne les accepterai pas sauf justification valable communiquée avant la date de la remise du travail* (aucunement une surcharge de travail ne constitue une justification valable).

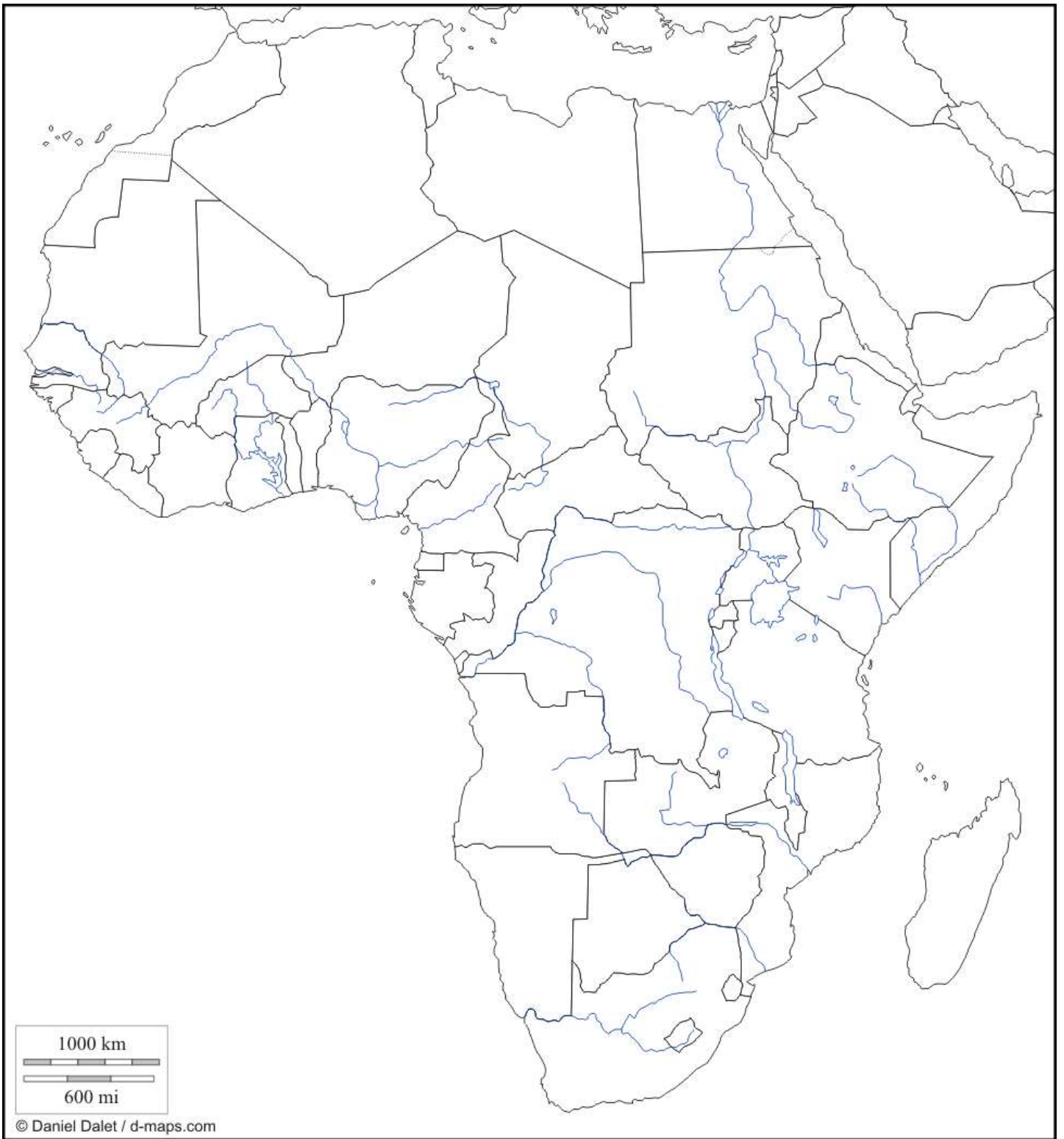
NB: Les retards dans la remise des travaux seront pénalisés à raison de 5% de la note par jour de retard. Toute forme de plagiat entraînera la mention d'échec.

Critères de correction :

- Évaluation des connaissances;
- Structure, cohérence et clarté des arguments présentés;
- Qualité du français.

Thèmes des séances

- « L'Afrique des idées reçues » : introduction au cours et test de connaissance
- L'Afrique méconnue, l'Afrique inventée, l'Afrique des fantasmes : pour une décolonisation des sciences humaines
- Les grands empires en Afrique de l'ouest et les régimes théocratiques : organisation politique et formations sociales
- Communautés villageoises, sociétés segmentaires et sociétés nomades : exemples des sociétés lagunaires de Côte d'Ivoire, des Lobis et des Somalis
- L'Afrique et l'économie-monde : l'émergence d'un ordre économique dans l'Atlantique
- L'actualité des esclavages et des traites esclavagistes en Afrique
- De l'exploration aux conquêtes coloniales européennes : vers le partage du continent africain, les mécanismes de la domination et de exploitation coloniales
- Les décolonisations européennes et les Afriques politiques : du désenchantement à l'autoritarisme dans l'Afrique contemporaine
- L'État en Afrique et la problématique des frontières : union, intégration régionale et mondialisation
- Les Afriques politiques : l'État, les acteurs et le jeu démocratique
- Les politiques de développement et l'état néopatrimonial
- L'Afrique dans les relations internationales : marginalisation et enjeux de puissance
- Les migrations internationales et le développement de l'Afrique
- Les dynamiques sociales : les relations sociales et les relations de genre



LE CENTRE PAULO FREIRE

Le Centre Paulo Freire, qui est animé par des étudiantes et étudiants de deuxième et troisième cycles, sera ouvert 5 jours par semaine, au local A-3645. Le Centre offre un service d'appui académique aux étudiantes et étudiants inscrits dans les programmes de science politique. Pour connaître leurs heures d'ouverture, veuillez composer le 514 987-3000, poste 2544.

PLAGIAT

Règlement no. 18 sur les infractions de nature académique

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constitue une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no. 18.

Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : www.integrite.uqam.ca

ENTENTE D'ÉVALUATION

6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation

- a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50%). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition ;
- b) si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape ;
- c) au fur et à mesure que sont effectuées les évaluations et notations d'étape, l'étudiante, l'étudiant doit en être informé.

6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation

Compte tenu de ces informations, une entente doit intervenir entre la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues responsable du groupe-cours et les étudiantes, étudiants inscrits à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

- a) le nombre et les échéances des évaluations;
- b) la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

6.9.3 Procédure

Cette entente doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et la majorité des étudiantes, étudiants présents doit être signée par la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et par deux étudiantes, étudiants du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.

RAPPEL : À partir de septembre 2014, la réserve des cours en science politique se trouve à la Bibliothèque de sciences juridiques et politiques, Pavillon Hubert-Aquin, local A-2100, au 2^e étage.